



16ème législature

Question N° : 13845	De M. Alexandre Sabatou (Rassemblement National - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Fermeture de classes préparatoires par le rectorat de Paris	Analyse > Fermeture de classes préparatoires par le rectorat de Paris.
Question publiée au JO le : 19/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la fermeture de classes préparatoires aux grandes écoles ; les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent plus de 80 000 étudiants et forment les élèves dans un esprit d'excellence académique aujourd'hui raréfié. En cette fin d'année 2023, le rectorat de Paris a décidé de mettre fin à plusieurs classes préparatoires en commençant par la suppression de l'hypokhâgne du lycée Lamartine et par la khâgne du lycée Chaptal. La classe ECG du lycée Jacques Decour et l'ATS Bio du lycée Pierre-Gilles de Gennes sont également menacées. Les établissements concernés et les professeurs de CPGE ont fait savoir leur mécontentement et leur incompréhension. Les professeurs des CPGE littéraires attestent du dynamisme de ces classes au sein desquels les problèmes d'effectifs, évoqués par le rectorat, n'existent pas. Ces suppressions menacent directement la formation des élèves prétendant aux grandes écoles et signent le renoncement d'un idéal éducatif mêlant exigence et excellence. Il lui demande les justifications de cette décision et si le Gouvernement envisage de revenir sur le processus de fermeture des classes préparatoires évoquées précédemment.